

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 16

Ayant pris part au vote
(vote public) : 21

○ Pour : 21

○ Contre : 0

○ Abstention : 0

○ Blanc : 0

○ Nul : 0

Date de convocation :

Le 9 décembre 2025

Date d'affichage :

Le 9 décembre 2025

DELIBERATION N° :

DC/2025-12-15/04

OBJET DE LA SEANCE :

Cotisation et subvention de
fonctionnement

Année 2025

Mission Locale de la Jeune
Loire

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Dunières (pôle associatif),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Paul GRANGE)*

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOUNIER Lucien, MOULIN Emmanuel, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme JAMES Marie-Laure.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. MOULIN Christophe donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre.

Mme MARCON Catherine donne pouvoir à Mme DREVET Hélène.

M. SABY François-Régis donne pouvoir à M. MOUNIER Lucien.

M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline.

Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

M. CIBERT, Vice-Président, rappelle la délibération du 7 janvier 2002 décidant l'adhésion de la Communauté de Communes à la Mission Locale de la Jeune Loire et ses Rivières (ex-PAIO) à compter du 1^{er} janvier 2002.

Il précise qu'il y a lieu de payer pour l'année 2025 :

- le montant de l'adhésion, à raison de 31 € par Commune appartenant au territoire de la Communauté de Communes, soit 31 € x 8 communes = 248 €,
- le montant de la subvention de fonctionnement, à raison de 1.00 € par habitant de la Communauté de Communes, soit 1.00 € x 8 018 hab. = 8 018 €,
- total : 8 266 €

M. CIBERT propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

AR Prefecture

043-244300307-20251215-DC2025121504-DE
Reçu le 22/12/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de régler au titre de l'année 2025 le montant de l'adhésion et de la subvention de fonctionnement à la Mission Locale de la Jeune Loire et ses Rivières, soit un montant total de 8 266 €,
- dit que ce versement sera effectué en une fois sur l'exercice comptable 2025,
- charge le Président d'effectuer le mandat correspondant.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Jean-Paul GRANGE
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20251215-DC2025121504-DE
Reçu le 22/12/2025

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le